

Table des matières

1	Grand Paris : « Allons vers un schéma simple, à trois niveaux » (Pierre Veltz)	1
2	Record historique de construction de bureaux dans le Grand Paris	3
3	Les chantiers d'été de la RATP toucheront même... une autoroute urbaine.....	4
4	Actus franciliennes	6
5	Pierre Gattaz, Président sortant du MEDEF, est l'invité des "4 Vérités" de France 2 mardi 26 juin	6
6	Alexandre Saubot, candidat au Medef : "Taxer les contrats courts, c'est détruire de l'emploi"	7
7	Pourquoi Geoffroy Roux de Bézieux sera le président d'un Medef rassemblé et moderne	8
8	Election au Medef : une institution verrouillée et dépassée	9
9	Notaires : la loi Macron a enclenché le rajeunissement de la profession	11
10	Cartels : l'Autorité de la concurrence a infligé pour 500 millions d'euros d'amendes en 2017.....	12
11	Qui peut encore sauver Air France-KLM ?	14
12	Paris : les locataires peuvent sous-louer leur appartement	15
13	Le boeuf français va faire son retour en Chine	16
14	Chaque ménage français épargne 600 euros par an pour faire face au risque de chômage	18
15	François de Rugy : « Sur la réforme constitutionnelle, nous avons créé les conditions d'un accord avec le Sénat »	21
16	Benoît Cœuré : «L'Europe ne peut s'offrir le luxe de dix années de crises supplémentaires».....	23
17	Entre l'UE et la Turquie, l'impossible divorce.....	26

III ILE-DE-FRANCE

LA TRIBUNE – 26/06/2018

1 Grand Paris : « Allons vers un schéma simple, à trois niveaux » (Pierre Veltz)



Le sociologue et urbaniste Pierre Veltz, ex-Pdg de Paris-Saclay, est un fin connaisseur du Grand Paris. Sa solution pour atténuer l'imbroglio actuel : le maintien des communes, une métropole régionale et des intercommunalités fortes.

LA TRIBUNE - Le Grand Paris est-il gouvernable ?

PIERRE VELTZ - En fait, toutes les grandes villes du monde sont gouvernées de manière plus ou moins chaotique. Il ne faut pas espérer de solutions parfaitement rationnelles. Ensuite, distinguons le gouvernement - la partie politique - de la gouvernance, un concept plus large qui inclut les acteurs économiques, culturels et sociaux. À Londres, par exemple, le business est beaucoup plus impliqué qu'en Île-de-France. Pour le gouvernement, l'OCDE disait il y a quelques années que Paris détenait la palme mondiale de la complexité... Aujourd'hui, il existe cinq niveaux : une région, une métropole, huit départements, des intercommunalités, des communes, sans compter 758 syndicats techniques !

Quelle serait la meilleure articulation selon vous ?

Il faut simplifier les choses ! Les réformes du quinquennat Hollande les ont compliquées avec cette méga-intercommunalité à 131 communes qui a deux défauts majeurs: trop vaste pour fonctionner comme une vraie intercommunalité, elle laisse *de facto* tout pouvoir aux maires ; et elle sépare artificiellement la première et la deuxième couronne. Cette séparation avait un sens à l'époque de Delouvrier, elle n'en a plus aujourd'hui.

Allons donc vers un schéma simple, à trois niveaux. Gardons l'échelon de proximité avec la commune - elle est sacrée en France ! À l'autre extrême, faisons de la région la bonne échelle de la métropole, en repensant l'institution régionale. Elle gère déjà les transports, confions-lui les sujets stratégiques de moyen et long terme, appelant un pilotage global : l'enseignement supérieur et la recherche, l'énergie, la transition écologique, le tourisme... Mais il faut un niveau intermédiaire. Il faut des intercommunalités fortes, à l'échelle des actuels EPT, mais avec de vrais pouvoirs, une légitimité visible pour piloter l'aménagement, le logement, l'espace de vie quotidien des habitants et des entreprises. Ces groupements seront l'équivalent de Bordeaux, de Strasbourg, de Nantes... Imaginez le dynamisme d'un Grand Paris fédérant ces entités. L'enjeu principal, aujourd'hui, n'est pas urbanistique. Il est de faire émerger une vision globale et partagée, celle d'une métropole plus créative, plus efficace, mais aussi, c'est crucial, plus inclusive. La question des départements est moins urgente, à mon sens. On peut attendre un peu...

Le Grand Paris est peu visible en interne comme en externe. Que faire ?

Il existe effectivement un double problème de visibilité. Les Franciliens, d'abord, n'y comprennent rien, même dans les milieux dits « *bien informé* ». Et toutes ces élections au suffrage indirect ajoutent à l'opacité. À l'international, la ville de Paris capte la lumière et sa puissance culturelle est un atout pour le Grand Paris. Mais il est temps de sortir d'un monocentrisme sans équivalent dans le monde. Une seule tête pour diriger la région et la ville-cœur serait à la fois logique et complètement impossible ! Alors soyons pragmatiques.

Par César Armand

BATIACTU – 26/06/2018

2 Record historique de construction de bureaux dans le Grand Paris



Près de 2 millions de m² d'encours en production neuve de bureaux dans le Grand Paris : c'est le nouveau record historique jamais enregistré de construction de bureaux sur ce territoire selon l'étude Grand Paris Office Crane Survey réalisée par le cabinet Deloitte.

1.980.000m² en chantier, 32 nouveaux chantiers, 43% des surfaces en chantier sont pré-commercialisées, 120 opérations en cours, 220 000m² livrés en six mois. Dans le Grand Paris, la construction neuve de bureaux atteint son record historique selon la 30e édition de l'étude Grand Paris Office Crane Survey réalisée par le cabinet Deloitte.

"L'étude confirme le dynamisme de l'immobilier d'entreprise dans le Grand Paris avec une production de bureaux qui a enregistré une hausse de plus de 50% en deux ans. L'encours de production neuve s'approche des 2 millions de m², un niveau historique supérieur à ce qu'il était avant l'automne 2008", déclare Brice Chasles, Associé Real Estate Advisory chez Deloitte dans un communiqué. Et de préciser : "Les secteurs tertiaires les plus établis : Paris intra-muros, le Secteur des Affaires de l'Ouest et La Défense concentrent 1,6 million de mètres carrés en chantier".

L'analyste anticipe également "une nouvelle contraction de l'offre 'prime' en première couronne alors que l'offre disponible dans Paris intra-muros devrait être alimentée par un niveau soutenu de livraisons. Compte tenu de la concentration des disponibilités dans des quartiers aux loyers élevés et du faible niveau de l'offre neuve immédiatement, le choix d'implantation pour les utilisateurs restera donc très limité, encore ce semestre."

La production dans Paris intra-muros est en baisse mais reste à un niveau très élevé selon l'étude, à 665.000 m² en chantier, en recul de 11% sur six mois, mais encore 300.000 m² au-dessus du niveau moyen constaté sur 15 ans. *"L'essentiel de la production intra-muros reste concentré dans Paris Centre Ouest, représentant 56% de l'encours de production, soit 370 000m², dont 180 000m² dans le seul Quartier Central des Affaires, est-il précisé. Les autres secteurs dynamiques sont le 12ème et le 13ème arrondissements, avec 180.000m² en chantier, soit 28% de l'activité".*

C'est l'Ouest parisien qui gagne le titre de premier contributeur de la production neuve du Grand Paris, concentrant plus de 50% de la production totale des quatre départements, tandis que le nord et l'Est parisien *"montrent des signes timides de reprise"* selon l'étude. *"Le volume des mises en chantier dans l'Ouest Parisien a été le plus élevé depuis 10 ans : 310 000 m² dans seize opérations ont été lancés au cours de cet hiver, dont 185 000 m² dans le Secteur des Affaires de l'Ouest et 70 000 m² à La Défense, est-il décrit. En parallèle, les livraisons ont été presque inexistantes avec moins de 40 000 m² livrés. Cette double tendance explique la forte croissance de l'encours de production."* L'encours de production en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne atteint quant à lui 255.000 m² dans 17 opérations, *"un niveau proche du niveau historique de la zone"*. Cinq nouvelles opérations, totalisant 60.000 m² ont été lancées cet hiver, est-il enfin précisé, mais le niveau d'activité encourageant doit être relativisé selon les analystes, en l'absence de livraisons sur cette période.

L'entreprise publique profitera également de la baisse de fréquentation estivale pour mener plusieurs chantiers de modernisation du métro, notamment sur la ligne 4 ou encore la 11, avec à la clef des fermetures de stations. Le trafic sera également partiellement interrompu sur les lignes de tramway T1 et T2.

Mais les travaux concerneront également [la construction du Grand Paris Express](#), le futur métro automatique autour de la capitale, et ses interconnexions avec le réseau existant. Dans ce cadre, la prolongation de la ligne 11 nécessitera, à la hauteur du noeud autoroutier de Rosny-sous-Bois, des travaux d'ampleur, impliquant une fermeture partielle de l'A 86 du 8 au 14 août inclus. Des itinéraires de déviation seront mis en place, assure la RATP.

Lionel Steinmann

LES ECHOS – 26/06/2018

4 Actus franciliennes

75 PARIS
RÉUNION / RECRUTER DES TALENTS ÉTRANGERS

Vendredi 29 juin, de 12h30 à 13h30, Pôle Emploi et la Direccte Île-de-France organisent une Masterclass pour connaître les grandes étapes du recrutement de talents étrangers, et les modalités d'accueil. La Préfecture de Police et une entreprise familière de ces problématiques répondront aux questions. La réunion aura lieu dans les locaux de la Station F (Paris XIII). Inscription gratuite en ligne : <https://goo.gl/S42QBg>

78 YVELINES
ATELIER / TRANSITION DIGITALE ET STRATÉGIE

Vendredi 29 juin, de 8h30 à 10h30, SQY Cub (Guyancourt) tient un atelier gratuit sur la transition digitale de l'entreprise. Les intervenants présenteront leurs outils, et la stratégie adéquate pour la construction du « Business Model ». Inscription obligatoire sur : <https://goo.gl/LXwp4A>

91 ESSONNE
ATELIER GRATUIT / PITCHER UN PROJET

L'espace de co-working « Le 30 » à Massy propose un atelier gratuit sur la technique du pitch de projet d'entreprise. L'atelier se déroule en deux sessions, à partir de 9h15, mercredi 27 juin et jeudi 5 juillet. La participation à la première session est indispensable. Inscription par téléphone au 01 69 85 54 74.

92 HAUTS-DE-SEINE
ATELIERS GRATUITS / FORMATION GOOGLE

Jeudi 28 juin, La CCI Hauts-de-Seine et Google proposent deux ateliers de formation sur le numérique. De 9h à 12h, le premier portera sur la préparation et la construction d'un projet digital. Le second, de 14h à 17h, traitera de la construction d'une marque et de son histoire sur internet. L'objectif est d'augmenter le trafic dans un magasin, de se développer grâce au référencement naturel, de comprendre le consommateur et de savoir utiliser les données récoltées. Inscription en ligne sur : <https://goo.gl/SUS8Tx>

93 SEINE-SAINT-DENIS
RENCONTRE TPE-PME / ACHETEURS PUBLICS

Jeudi 28 juin, de 8h30 à 12h30, Est Ensemble Grand Paris organise une rencontre entre les TPE et PME du territoire. Les acheteurs publics suivants seront présents : Est Ensemble, les Villes du territoire d'Est Ensemble, la CCMSA et Sequano Aménagement. Inscription gratuite en ligne : <https://goo.gl/VYo4dt>

94 VAL-DE-MARNE
ATELIER GRATUIT / CRÉATION D'ENTREPRISE

Lundi 2 juillet, de 13h45 à 17h30, à la Cité des métiers du Val-de-Marne, la Chambre de métiers et de l'artisanat propose un atelier gratuit sur la création d'entreprise. Il s'adresse aux entrepreneurs dont le projet est déjà défini ou en cours de construction. Le fonctionnement et les modalités du dispositif Entrepreneur #Leader seront expliqués. Inscription gratuite en ligne : <https://goo.gl/EAsoCJ>

95 VAL-D'OISE
ATELIER GRATUIT / E-RÉPUTATION

Vendredi 29 juin, de 8h30 à 10h, le Hubstart Center Roissy Charles-de-Gaulle accueille un atelier dont le but est de fournir les bases permettant d'analyser et de gérer l'e-réputation ; d'optimiser la visibilité et la notoriété en ligne. L'intervenant vous donnera aussi les clés pour vous protéger face aux nouveaux risques liés au Web. Inscription en ligne sur : goo.gl/G68qVb

MEDEF

FRANCE 2 – 26/06/2018

5 Pierre Gattaz, Président sortant du MEDEF, est l'invité des "4 Vérités" de France 2 mardi 26 juin



Replay : 1:08:23' <https://www.france.tv/france-2/telematin/536501-emission-du-mardi-26-juin-2018.html>

FRANCEINFO – 25/06/2018

6 **Alexandre Saubot, candidat au Medef : "Taxer les contrats courts, c'est détruire de l'emploi"**



Alexandre Saubot, candidat à la présidence du Medef sur franceinfo, le 25 juin 2018.

Alexandre Saubot, candidat à la présidence du Medef était l'invité, lundi 25 juin 2018, de "L'interview éco" sur franceinfo.

"Taxer les contrats courts demain, c'est d'abord détruire de l'emploi", a affirmé lundi 25 juin 2018 sur franceinfo Alexandre Saubot, candidat à la présidence du Medef. "Tous les économistes sont d'accord", assure le chef d'entreprise. Il explique qu'"il y a des branches fortement utilisatrices de contrats courts" et qu'il faut travailler "au plus près du terrain pour comprendre les raisons de cette utilisation et de rechercher des solutions."

Selon lui, *"dans la très grande majorité des cas, l'utilisation des contrats courts, c'est le reflet d'une contrainte opérationnelle ou réglementaire."* Alors que la durée des CDD a été divisée par deux entre 2001 et 2017, Alexandre Saubot se défend de vouloir entretenir la précarité.

"Ce n'est pas la précarité qui est devenue nécessaire, ce sont les attentes des consommateurs, les modes de fonctionnement de l'économie", estime-t-il. Selon lui, "il faut aller regarder au plus près du terrain, à chaque fois que c'est possible, comment on peut rallonger la durée du contrat."

"Réconcilier la France et l'entreprise"

Le PDG de l'entreprise Haulotte, basée à L'Horme, dans la Loire, entend se battre *"avec toutes les branches concernées"*, s'il est élu président du Medef, *"pour apporter la démonstration qu'on peut apporter des réponses qui ne soient pas une sanction financière."*

Selon lui, *"les sanctions financières, imaginées par le gouvernement, auront un seul effet : détruire de l'emploi, mettre au chômage des gens qui aujourd'hui, même si c'est précaire, ont un travail. Je ne m'y résoudrais pas"*, affirme-t-il.

Opposé à Geoffroy Roux de Bézieux dans la course à la présidence du Medef, Alexandre Saubot se veut porteur d'un projet *"autour d'une idée forte qui est de réconcilier la France et l'entreprise autour d'un Medef qui agit et qui s'engage, qui change de posture."* Il veut démontrer *"que les entreprises peuvent répondre à un certain nombre d'attentes du pays"*.

Augmenter le nombre d'apprentis de moitié

Alexandre Saubot a pris l'engagement lors de sa campagne *"d'augmenter de 50% le nombre d'apprentis"*, parce que selon lui les entreprises *"se plaignent de la difficulté à recruter. Si la croissance plafonne en 2018, ce n'est pas à cause de la demande, c'est à cause de la difficulté de nos entreprises à répondre à l'offre."*

Le candidat à la succession de Pierre Gattaz plaide pour qu'il y ait *"des gens formés pour que les choses aillent mieux"*, alors qu'il y a *"beaucoup de jeunes qui sont sans formation. Il y a une vraie rencontre entre l'intérêt des entreprises et l'attente du pays."*

L'élection à la présidence du Medef aura lieu le 3 juillet.

PODCAST : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-eco/taxer-les-contrats-courts-demain-c-est-d-abord-detruire-de-l-emploi-alexandre-saubot-candidat-a-la-presidence-du-medef_2795249.html

Jean Leymarie

LA TRIBUNE – 25/06/2018

7 Pourquoi Geoffroy Roux de Bézieux sera le président d'un Medef rassemblé et moderne



300 dirigeants d'entreprises apportent leur soutien à la candidature de rassemblement de Geoffroy Roux de Bézieux à la présidence du Medef.

Les adhérents du Medef sont invités à se prononcer le 3 juillet pour celui qui incarnera le mieux, à leurs yeux, une nouvelle ambition pour notre organisation.

Nous, dirigeants d'entreprises, issus de toute la France et représentatifs de la grande diversité de notre tissu productif, appelons à une mobilisation sans faille autour de la candidature de Geoffroy Roux de Bézieux.

Sorti en tête du vote du conseil exécutif le 11 juin dernier, et animé par une vision déterminée de rassemblement et de mobilisation de toutes les énergies utiles pour réussir la transformation de l'économie française et moderniser notre mouvement, Geoffroy Roux de Bézieux est le mieux placé pour construire avec le plus grand nombre un Medef capable d'anticiper et de relever les défis du futur.

L'ardeur réformatrice de Geoffroy Roux de Bézieux, combinée à son souci permanent de respect des équilibres, sera précieuse au moment de transformer notre organisation en un Medef de propositions,

résolument tourné vers les territoires et projeté vers l'avenir.

Avec Patrick Martin, et toutes celles et ceux qui ont également décidé d'unir leurs forces aux siennes au cours des dernières semaines (Dominique Carlac'h, Pierre Brajeux et Fabrice Le Saché, Vincent Charpin), Geoffroy Roux de Bézieux doit devenir dans les prochains jours la voix des entrepreneurs !

Plus de 300 dirigeants d'entreprises françaises apportent leur soutien à la candidature de Geoffroy Roux de Bézieux, parmi lesquels : <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/pourquoi-geoffroy-roux-de-bezieux-sera-le-president-d-un-medef-rassemble-et-moderne-783007.html>

LA TRIBUNE – 26/06/2018

8 Election au Medef : une institution verrouillée et dépassée



2018 n'aura donc pas été l'année du renouveau pour le Medef, puisque l'élection se sera jouée entre les deux favoris ainsi désignés dès le début de la campagne, par ailleurs vice-présidents sortants de l'organisation. Ni le fond ni la forme n'auront été non plus renouvelés : une campagne de tractations en coulisses pour l'essentiel, et des programmes minimalistes pour les premiers concernés, les entrepreneurs.

Il faut dire que le processus électoral est en lui-même très peu démocratique. Le vote est limité à seulement 561 électeurs, un tout petit collège pour représenter des dizaines de milliers d'entreprises. Mais c'est encore pire qu'une élection sénatoriale, car ces électeurs n'ont pour beaucoup aucune liberté de vote : celle-ci est confisquée par l'organisation qui les a désignés, une fédération professionnelle ou un Medef territorial, qui veut s'assurer d'un choix uniforme de ses délégués. Les plus importantes de ces organisations ont aussi la volonté d'annoncer leur choix en amont de l'élection : il s'agit de décider du vainqueur avant même le jour du vote, mais aussi de se placer comme l'un de ses soutiens officiels... auxquels il sera ensuite redevable.

Des diversions rendant inaudible toute alternative

Les positions de départ définies par les médias, bien aidés par les puissantes agences de communication au service des candidats concernés, sont parfaitement autoréalisatrices. Ceux que les médias désignent comme favoris sont évidemment ceux qui captent le plus l'attention. Donc ceux entre lesquels les appareils des grandes fédérations commencent à se déterminer, par peur de ne pas jouer gagnant. Ce qui, en interrogeant leurs représentants, conforte les médias dans leur présentation de qui sont les favoris... La boucle est bouclée, et les autres candidats sont ainsi privés de tout espace. Pour encore plus s'en assurer, cette année, des candidatures multiples auront été suscitées alors même qu'elles étaient destinées dès le départ au ralliement futur à un favori. Il s'agissait ainsi d'organiser les diversions rendant inaudible toute alternative, et finalement d'empêcher un choix sur la base des projets pour en rester à un duel de soutiens.

A partir du mois de mai, les fédérations finalisent leurs tractations avec celui qu'elles choisissent, parfois à l'initiative des seuls permanents que les entreprises laissent faire, par défaut d'intérêt ou manque de temps. On a négocié telle prérogative de l'organisation ou même parfois celle de son représentant, telle place ou honneur pour l'un d'eux. Les candidatures artificielles se dégonflent peu à peu, les ralliements se monnaient contre une promesse de fonction dans le futur exécutif du Medef... La faible attention

consentie par les électeurs aux projets s'évanouit définitivement - c'est le moment où j'ai d'ailleurs retiré ma candidature.

Un verrouillage de l'élection

Pour parachever ce verrouillage de l'élection, l'avis du conseil exécutif, à quelques semaines du scrutin, a vocation à décourager les derniers récalcitrants et amplifie le jeu de tractations pour s'assurer les votes de ses membres, pour la plupart dirigeants des principales organisations professionnelles et territoriales.

Ce processus encourage la prudence et le conservatisme des favoris, quelles que soient leurs qualités personnelles : il ne faut pas déplaire aux poignées d'électeurs décisionnaires, et encore moins remettre en cause les prérogatives de leurs organisations. Les projets de ces candidats sont donc réduits à leur plus simple expression et aussi insipides que possible, enchaînant les lieux communs sur l'entreprise et l'époque.

Au final, il est presque impossible de dégager des oppositions de fond entre ces candidats, ce qui est d'ailleurs l'objectif. Observateurs et parties prenantes constatent la faiblesse de ces divergences, laissant la place au seul décompte des soutiens et au positionnement des composantes du Medef. Ces dernières poussent même à l'union des concurrents au profit du mieux placé, comme ce fut le cas en 2013, pour annihiler définitivement toute réelle confrontation sur le fond.

Ainsi élu sans avoir fait émerger une ligne politique, impliqué dans quantité de promesses aux fédérations, aux territoires, aux autres candidats ou personnalités ralliés, le vainqueur ne peut avoir ni mandat clair, ni capacité à réformer, ni forte légitimité. Ce qui est bien le but poursuivi par les grandes fédérations : surtout, garder le contrôle sur l'échelon interprofessionnel quitte à le vider de toute substance.

Une vieille confédération pyramidale dans les mains des appareils

Pour les entreprises, c'est une séquence qui se traduit par un peu plus d'incompréhension et d'éloignement avec une organisation qui ne leur parle pas, dans laquelle elles ne peuvent pas s'exprimer et encore moins se reconnaître. Comme l'a montré la mesure officielle de la représentativité, le Medef a beaucoup moins d'adhérents que les 700.000 revendiqués précédemment, et la plupart des 123.000 entreprises décomptées en 2017 sont en fait seulement des adhérents indirects, via leurs fédérations.

Malgré son changement de nom en 1998, la structure interprofessionnelle est restée une vieille confédération pyramidale dans les mains des appareils qui la composent. C'est de plus en plus anachronique et de moins en moins attractif pour une entreprise d'aujourd'hui. D'autant que les missions qui accaparent le Medef, dans le paritarisme, n'intéressent pour l'essentiel que les notables de l'organisation. Pour les autres, si tant est qu'ils aient connaissance des arcanes du système français et des responsabilités respectives de l'Etat et des partenaires sociaux, c'est au mieux un domaine de compromis récurrents qui laissent peser toujours autant de charges et de contraintes sur les entreprises de France.

Et si de cette crise sortait une alternative au Medef ?

Le Medef semblant structurellement incapable de changer de l'intérieur, la question d'une représentation moderne, libérale et ouverte de l'entreprise en France est posée. On pourrait répondre qu'elle n'a tout simplement plus de sens ou d'utilité, ce que semblent penser de plus en plus d'entrepreneurs.

Mais alors que l'entreprise et ses actionnaires sont attaqués de toutes parts, interpellés quant à leurs prétendues responsabilités, contestés par toutes sortes de « parties prenantes », et toujours les cibles commodes des politiques quand l'occasion s'en présente, ils devraient se rassembler pour faire entendre leur voix. Dans le pays qui réglemente et prélève l'entreprise plus que partout ailleurs, il est nécessaire de la promouvoir et de la défendre.

Et pour cela, il faut certainement une structure neuve, libre de toute attache, sans compromission avec les vieux circuits et acteurs du système social et politique du pays. Qui soit également transparente et ouverte, pour que les entreprises puissent s'y exprimer librement et directement. D'un énième simulacre pourrait alors sortir une réelle alternative.

Par Jean-Charles Simon

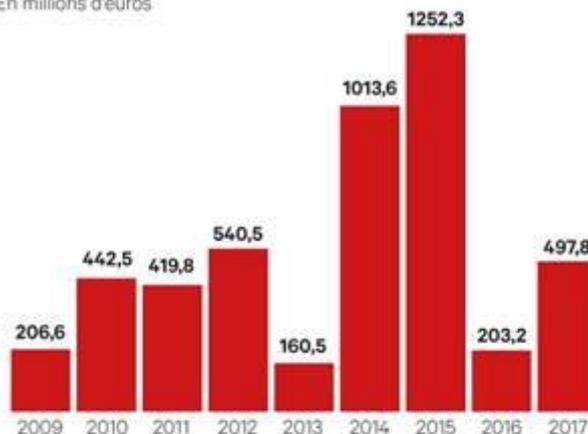
∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 26/06/2018

9 Notaires : la loi Macron a enclenché le rajeunissement de la profession

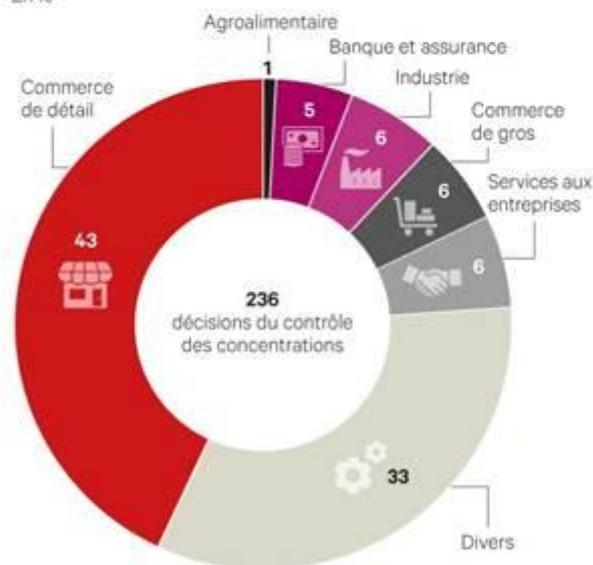
Evolution des sanctions pécuniaires prononcées

En millions d'euros



Répartition des décisions par secteur en 2017

En %



* LES ÉCHOS * / SOURCE : AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

La présidente de l'Autorité de la concurrence, Isabelle de Silva, a présenté ce lundi le bilan de la réforme des notaires deux ans après son lancement : 1.456 nouveaux notaires ont bien été désignés. Et une nouvelle carte pour les futures installations est en préparation pour juillet.

« Je ne suis pas sûre qu'il y a aura une pause ». Dans le langage prudent de la présidente de l'Autorité de la concurrence, Isabelle de Silva, cette phrase signifie que la réforme de la profession des notaires va

se poursuivre. Deux ans après le lancement de cette [réforme très controversée](#) et après une [série de rebondissements contentieux](#), le renouvellement de la profession est bel et bien en train de se produire. « *D'ici à fin 2018, la profession aura accueilli 20 % de professionnels libéraux en plus* », note [le rapport annuel de l'Autorité présenté ce lundi](#).

Renouvellement de la profession

Dans le détail, 1.416 offices ont été créés et 1.456 notaires nommés (une petite partie d'entre eux - 10 % selon l'Autorité - étant toutefois des notaires déjà installés qui ont été autorisés à participer au tirage au sort pour l'attribution des nouveaux offices). A l'été 2018, l'Autorité de la concurrence assure que l'objectif des 1.650 nouveaux notaires libéraux fixé par la loi Macron aura été rempli. Une première étape, celle du renouvellement et du rajeunissement partiels de la profession, a donc été franchie. Rien qu'à Paris 125 nouveaux offices ont vu le jour. « *Mais une trentaine est réellement en activité. Les autres sont en phase de démarrage. Une étude notariale a besoin de trois ans pour vraiment s'installer* », explique Bertrand Savouré, le nouveau président de la Chambre des notaires de Paris.

De futurs concurrents

Au niveau national, le constat est le même : les 1.416 nouveaux offices créés sont encore loin de tourner à plein régime. Selon les chiffres de l'Autorité, 1.000 seraient en réelle activité, et la plupart avec une activité encore embryonnaire. Car entre le moment où un notaire est nommé au « Journal officiel » et celui où il s'installe vraiment, il peut s'écouler plusieurs mois. D'autant que plusieurs chambres notariales en région n'ont pas toujours accueilli les nouveaux entrants, futurs concurrents, à bras ouverts. Voilà pourquoi plusieurs professionnels du secteur demandent une pause dans la réforme : « *Aller plus loin maintenant serait mettre en péril les nouveaux notaires. C'est trop tôt* », s'alarme Bertrand Savouré.

L'Autorité de la concurrence n'est pas de cet avis. On attend ainsi la nouvelle carte des futures installations pour le mois de juillet. L'Autorité a toutefois montré qu'elle savait être prudente. Dans les zones orange (les zones d'installation « contrôlées », contrairement aux zones verte dites zones libres), 304 demandes de créations d'offices sont parvenues à l'Autorité de la concurrence. Elle en a rejeté 78 %. On est donc loin d'une ouverture débridée à la concurrence.

Pour mesurer les effets économiques de la réforme, il faudra aussi se pencher sur les prix des actes notariés. L'Autorité de la concurrence a [renoncé à établir une fixation des prix acte par acte](#). En revanche, il est désormais possible pour les notaires de faire des [remises](#) sur certains actes (à condition de le faire pour tous leurs clients). Quel en sera l'effet sur les prix ? L'Autorité n'a pas encore établi de rapport sur ce point.

Marie Bellan

LES ECHOS – 26/06/2018

10 Cartels : l'Autorité de la concurrence a infligé pour 500 millions d'euros d'amendes en 2017



L'Autorité de la concurrence a prononcé 236 décisions de contrôle des concentrations en 2017. Le montant des sanctions a plus que doublé par rapport à l'an dernier.

L'année 2017 a été portée par une croissance soutenue. Ce qui est vrai pour le PIB français vaut aussi pour l'activité de l'Autorité de la concurrence. Le nombre de fusions-acquisitions est en effet reparti à la hausse et, avec lui, celui du contrôle des concentrations.

L'Autorité a été amenée à prononcer 236 décisions, soit plus que l'année précédente (230). Sur ce total, 225 étaient des autorisations sans conditions, et 8 des autorisations avec engagements (des magasins à céder, par exemple, dont le nombre est fixé par l'Autorité pour éviter une situation monopolistique sur une zone géographique donnée). Le commerce de détail est de loin le secteur le plus concerné par ces opérations de concentration (43 % des décisions).

Bonnet d'âne

Côté sanctions, l'année 2017 est marquée par un retour à des montants plus conventionnels que ceux des années précédentes.

Après [les records de 2014 et 2015](#), avec respectivement 1 milliard et 1,3 milliard d'euros réclamés aux entreprises coupables d'entente ou d'abus de position dominante, puis [une petite année 2016](#) (203 millions), l'Autorité a prononcé l'an dernier des sanctions dont le montant total s'élève à près de 500 millions d'euros.

Le bonnet d'âne revient à plusieurs entreprises spécialisées dans les [revêtements de sols](#) (GerFlor, Forbo et Tarkett), qui ont écopé de plus de 300 millions d'euros d'amende. « *C'est un des plus gros cartels de ces dernières années, avec des pratiques de dissimulation assez sophistiquées* », a précisé Isabelle de Silva, la présidente de l'Autorité de la concurrence, en présentant le bilan de l'autorité lundi.

Pour la première fois, l'Autorité a aussi sanctionné une entreprise pour obstruction à l'instruction. Il s'agit de Brenntag, pénalisée à hauteur de 30 millions d'euros pour avoir entravé le déroulement de l'enquête de l'Autorité.

Moins d'affaires en cours

Isabelle de Silva s'est aussi félicitée de la baisse du stock d'affaires en cours sur les dossiers antitrust et les avis consultatifs. Il était de 132 affaires en 2017, contre 417 en 2000 et devrait encore baisser. La présidente de l'Autorité a également expliqué qu'une [procédure de contrôle des concentrations simplifiée](#) allait se mettre en place pour raccourcir les délais d'instruction : 70 % des dossiers de concentration devraient désormais pouvoir être traités en moins de trois semaines.

Marie Bellan

ENTREPRISES

L'OPINION – 26/06/2018

11 Qui peut encore sauver Air France-KLM ?



L'Etat ? Non. Les pilotes ? Non. Les énarques ? Non. Les Néerlandais ? Non. Le choix du nouveau PDG d'Air France-KLM s'annonce plus compliqué que prévu. Bercy doit vite vendre sa participation au capital du groupe aérien

Le comité de nomination et de gouvernance d'Air France-KLM présidé par Anne-Marie Couderc se réunit ce mardi. Il devait proposer au conseil d'administration un nom pour la succession de Jean-Marc Janaillac au poste de PDG. Après l'émoi suscité, notamment à Bercy, par la révélation d'un choix possible en faveur de Philippe Capron, actuel directeur général adjoint de Veolia, les trois membres du comité pourraient décider de relancer le processus. D'autant que de nouveaux candidats ont surgi récemment.

L'Etat cherche une solution pour sauver Air France-KLM. Et s'il était le problème ? Sa présence historique au capital de la compagnie aérienne est devenue un boulet dans la compétition actuelle. De la gouvernance au projet industriel en passant par les relations sociales chez Air France, le poids des pouvoirs publics complique toutes les équations à résoudre. Si Bercy ne dispose plus que de 14,3 % du capital (22,7 % des droits de vote), et de trois représentants officiels au conseil d'administration, la culture étatique est encore très forte dans cette instance. En dehors des quatre représentants des salariés, la majorité des quatorze autres administrateurs viennent de la sphère publique. Six sont énarques et anciens hauts fonctionnaires, auxquels s'ajoutent une ancienne députée et ministre française, Anne-Marie Couderc, et un ancien député et ministre néerlandais, Japp Scheffer.

Une situation qui permet à Bruno Le Maire de se comporter en terrain conquis. S'il a affirmé ce week-end que Bercy regarde les candidats à la succession de Jean-Marc Janaillac «avec tous les actionnaires du groupe», notamment l'américain Delta Airlines et le chinois China Eastern, il est clair que le nihil obstat de Bercy est indispensable. Le ministre de l'Economie a ainsi évacué le supposé favori du comité de nomination et de gouvernance d'Air France-KLM, [Philippe Capron](#). Il est vrai que le directeur financier de Veolia, ancien major de l'ENA a plus un profil de directeur financier de la compagnie que de PDG, comme son prédécesseur chez le géant de l'eau et de la propreté Pierre-François Riolacci qui quitta Veolia pour Air France KLM en 2013. « C'est un candidat parmi d'autres », a asséné Bruno Le Maire, ajoutant pour mieux l'enfoncer : « Il faut une expérience, il faut une capacité à relancer un dialogue social qui est aujourd'hui au point mort. »

Le patron de Bercy s'inscrit ainsi dans la ligne de la lettre ouverte envoyée par les anciens présidents des syndicats de pilotes d'Air France et de KLM et celui des mécaniciens de KLM. Très critiques sur le choix de Philippe Capron, ils estiment qu'«Air France-KLM n'a pas besoin qu'une oligarchie place une personne aux commandes pour toutes sortes de mauvaises raisons [...], mais d'un dirigeant charismatique compétent, fort et indépendant. »

Parapluie étatique. Cette proximité des discours illustre l'un des maux principaux qui minent aujourd'hui le pavillon tricolore : l'interdépendance entre l'Etat et les salariés. [Le directeur des ressources humaines depuis 2015, Gilles Gateau](#), a été parachuté directement de Matignon à Air France-KLM après une longue carrière au ministère du Travail. Une consanguinité qui « renforce les personnels dans l'illusion qu'à la fin l'Etat paiera toujours pour acheter la paix sociale », note un ancien dirigeant du groupe. Ce

«parapluie » a jusqu'à présent empêché les dirigeants d'aller jusqu'au bout dans l'amélioration de la compétitivité d'Air France.

Le coût (salaires rapportés au temps de travail) des personnels navigants commerciaux est supérieur de 40 % à celui de la concurrence, chez les pilotes, c'est 10 % à 15 %. Pour y remédier le personnel devrait changer ses habitudes : dans les longs courriers d'Air France, par exemple, contrairement à ce qui se passe sous d'autres pavillons, le chef de cabine principal ne participe pas au service, ce qui obère d'environ 10 % la productivité de l'équipage. Quant au personnel au sol, il est pléthorique dans certaines escales politiquement sensibles comme Marseille ou la Corse.

Si les salaires trop élevés de certaines catégories de personnel sont un handicap, [le niveau de rémunération trop bas du PDG](#), imposé par les pouvoirs publics, en est un autre. Jean-Marc Janaillac gagnait 1,1 million d'euros par an. Statutairement, la rémunération du PDG ne peut dépasser 1,2 million d'euros (600 000 euros de fixe et autant de variables au maximum). Or « ces chiffres sont très inférieurs à ceux que l'on trouve sur le marché pour des compagnies de taille équivalente, relève un chasseur de têtes. Par rapport au salaire des dirigeants des grandes compagnies mondiales, ce qui est proposé par Air France-KLM est ridicule. » Le groupe franco-néerlandais (26 milliards d'euros de chiffre d'affaires) se situe en effet au cinquième rang mondial par le revenu en passagers/kilomètres. Or la rémunération des PDG des douze premières compagnies mondiales s'étale de 4 à 26 millions d'euros par an (4,2 millions pour le patron de Lufthansa et 4,5 millions pour celui d'IAG (British Airways-Iberia). Avec des émoluments atteignant à peine le quart de ceux de ses pairs, difficile d'attirer les meilleurs candidats.

Cordon ombilical. Pour pouvoir s'attaquer vraiment à ces handicaps, le futur PDG aurait besoin que le cordon ombilical entre l'Etat et Air France KLM soit coupé. Reste à savoir qui prendrait le relais de la puissance publique. [La candidature auto-proclamée d'AccorHotels](#) recèle quelques bémols. Outre son absence de lien direct avec le transport aérien et l'absence d'expérience dans ce domaine de son PDG, Sébastien Bazin, le propriétaire de Novotel a un capital de moins en moins européen. Ce qui pourrait poser un problème au regard de la réglementation, dont on est conscient à l'Elysée. Air France-KLM doit en effet être détenu en majorité par des actionnaires européens pour répondre à la réglementation. Or compte tenu du poids de Delta (8,8 %), China Eastern (8,8 %) et des investisseurs institutionnels non européens (21 %), si l'Etat cédait l'essentiel de sa participation (14,3 %) à AccorHotels, les actionnaires non européens pourraient franchir la barre des 50 %. Un poids qui serait encore renforcé dans deux ans avec l'obtention de droits de vote doubles.

Pléthore de candidats pour la présidence d'Air France-KLM //

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/plethore-candidats-presidence-d-air-france-klm-154694>

Jean-Louis Baroux (APG): « Il est grand temps qu'Air France travaille pour ses clients et non plus pour son personnel » // <https://www.lopinion.fr/edition/economie/jean-louis-baroux-apg-il-est-grand-temps-qu-air-france-travaille-154685>

Renaud Belleville Muriel Motte

LE POINT – 26/06/2018

12 Paris : les locataires peuvent sous-louer leur appartement



Grâce à ce dispositif inédit, le locataire touchera 70 % des revenus générés par la sous-location, tandis que le propriétaire empochera 23 % de la somme totale.

Airbnb et Century 21 dévoilent un bail permettant au locataire et au propriétaire de se partager les revenus tirés de la sous-location.

Quel locataire n'a jamais rêvé de sous-louer son appartement le temps d'un week-end ou de quelques semaines de vacances ? Reste que sans l'accord du propriétaire, la sous-location est considérée comme « cachée », donc illégale. Afin de stimuler cette pratique, Airbnb et le réseau Century 21 doivent annoncer mardi 26 juin la création d'un « bail Airbnb » permettant au locataire et au propriétaire de se partager les revenus tirés de la plateforme de location, révèlent nos confrères du [Parisien](#).

Il aura fallu six mois de discussions entre Airbnb [France](#) et Century 21 pour développer ce concept. Un nouveau service va faire ses preuves dès maintenant dans les quatre arrondissements du centre de [Paris](#) (Palais Royal, Bourse, Marais et Bastille), avant de déferler sur le reste de la capitale et d'autres grandes villes françaises ([Lyon](#), [Bordeaux](#), Nice, [Marseille](#), etc.) dès la rentrée 2019, indique le quotidien.

Le logement, premier poste de dépense des Parisiens

Les tractations entre la plateforme de location et le réseau qui compte 852 agences immobilières dans l'Hexagone ont été facilitées par un constat simple : « 60 % des Parisiens sont locataires et le logement est leur [premier poste de dépenses](#) », explique au *Parisien* le directeur d'Airbnb France, Emmanuel Marill. Il y a donc une forte demande. Il ne restait plus qu'à inclure les propriétaires dans la boucle.

Grâce à ce dispositif inédit, le locataire touchera 70 % des revenus générés par la sous-location, tandis que le propriétaire empochera 23 % de la somme totale. L'agence Century 21, qui assure un rôle de « tiers de confiance », récupérera 7 % des fruits de la transaction. L'agence immobilière se chargera également de rédiger un avenant au bail de location après avoir obtenu l'accord du propriétaire et de mettre l'annonce en ligne. Le locataire, lui, n'a plus qu'à partir en congé l'esprit tranquille. Et le portefeuille un peu plus lourd.

LES ECHOS – 26/06/2018

13 Le boeuf français va faire son retour en Chine



Après dix-sept ans d'embargo, la viande bovine hexagonale va pouvoir être commercialisée en Chine. Un protocole d'accord a été signé ce lundi à Pékin, levant les derniers obstacles.

Bonne nouvelle pour la filière bovine française. La France devrait bientôt pouvoir exporter de la viande de boeuf vers la Chine. [A l'occasion de la visite du Premier ministre, Edouard Philippe, à Pékin](#), les autorités françaises et chinoises ont conclu un « protocole sanitaire », étape essentielle ouvrant la voie à de premières exportations depuis la France dans les tout prochains mois.

La France tourne ainsi complètement la page de l'embargo mis en place par la Chine depuis 2001 à la suite de la crise de la vache folle. Cette levée de l'embargo avait été formellement [annoncée au](#)

printemps 2017, mais toute une série d'étapes étaient nécessaires, avant d'espérer voir de la viande française sur les étals chinois.

La procédure dure généralement près de deux ans mais la [venue en Chine, début janvier, d'Emmanuel Macron](#) avait donné un sérieux coup d'accélérateur.

Sept abattoirs et entrepôts homologués

Concrètement, l'accord porte sur la viande désossée de bovins de moins de 30 mois. Concernant le calendrier, une mission d'audit chinoise en France a eu lieu en mars, suivi d'une inspection de sept abattoirs et entrepôts de stockage qui devraient recevoir l'agrément d'exportations des autorités sanitaires chinoises dans les prochaines semaines.

« *Nous pouvons raisonnablement tabler sur une première arrivée de boeuf français en chine début septembre* », estime [Dominique Langlois, président d'Interbev](#) (l'interprofession bétail et viande). « *C'est un jour historique pour la filière bovine française, a-t-il poursuivi depuis Pékin. Exporter 30.000 tonnes par an serait formidable* ».

700.000 tonnes importées en 2017

Alors que la filière bovine est confrontée à une chute de la consommation en France, le géant asiatique est lui affamé de viande. Le boeuf occupe une place grandissante dans [les assiettes d'une classe moyenne en plein essor](#). Avec l'élévation du niveau de vie, la consommation annuelle de boeuf en Chine s'est élevée à quatre kilos par habitant en 2016 (contre moins de trois kilos en 2005), soit un total annuel de 5,68 millions de tonnes, selon l'OCDE.

Les viandes importées y connaissent un grand succès : la Chine a importé près de 700.000 tonnes de viande bovine en 2017 pour une valeur de près de 3 milliards d'euros, soit une hausse de 20 % en volume sur un an, selon les douanes chinoises. En ajoutant les importations de Hong-Kong, le chiffre dépasse 1,4 million de tonnes, auxquelles s'ajoutent aussi les « flux gris » en provenance d'Inde.

Principal atout : la qualité

La concurrence est rude parmi les 14 pays autorisés à exporter du boeuf vers la Chine : le Brésil, l'Uruguay, l'Australie accaparaient les trois quarts des flux en 2017. Si les frontières chinoises sont ouvertes au boeuf américain depuis un an, celui-ci peine à y trouver sa place, ne comptant que pour 0,5 % des importations au deuxième semestre 2017. Avant même les menaces de guerre commerciale entre Pékin et Washington, le boeuf américain souffre de droits de douane désavantageux par rapport aux boeufs australien et néozélandais, qui bénéficient d'accords de libre-échange.

L'Irlande a été [le premier pays de l'Union européenne à accéder au marché chinois](#) en avril. Outre le boeuf français, les boeufs néerlandais et allemand, également touchés par l'embargo depuis 2001, devraient pouvoir y être vendu « *dans un proche avenir* », a estimé le Commissaire européen à l'Agriculture il y a un mois à Pékin. « *La concurrence sera rude mais il faut qu'on se différencie* », a plaidé Dominique Langlois, vantant « la qualité de nos races, le fait que nous ayons un système de traçabilité remarquable, que nous n'avons pas un mode d'élevage extensif, mais à taille humaine ». De quoi donner du coeur à l'ouvrage aux producteurs français.

VIDEO - La visite d'Emmanuel Macron en Chine en 5 accords économiques //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0301875232493-le-boeuf-francais-bientot-vendu-en-chine-2186988.php>

Frédéric Schaeffer

14 Chaque ménage français épargne 600 euros par an pour faire face au risque de chômage



Le chômage de masse génère une épargne de précaution importante. Les classes moyennes sont celles qui épargnent le plus en proportion de leur revenu pour faire face au risque de perdre son emploi, selon l'OFCE.

Malgré la baisse du nombre de sans-emploi depuis bientôt deux ans, la France reste engluée dans le chômage de masse. Et cette situation a un coût élevé. En termes humains, bien sûr, mais aussi en terme macroéconomique puisque les ménages français développent une épargne de précaution importante pour faire face au risque de perdre son emploi. Une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) chiffre à 600 euros par ménage le surplus d'épargne annuel engendré par l'incertitude sur le revenu pour l'année 2010. Cela représente 6,3 % de l'épargne, ou 1,6 % du revenu disponible brut annuel, c'est-à-dire environ 600 euros par an par ménage actif - hors retraités.

Le montant peut paraître anecdotique mais multiplié par le nombre de ménages, cela fait une somme considérable, proche de 10 milliards d'euros, qui est mise de côté chaque année. Il faut dire que depuis 2008, le taux de chômage de l'Hexagone s'est élevé en moyenne à 9,5 % de la population active, un chiffre plus élevé qu'en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni par exemple. Le patrimoine de précaution est du même ordre. Il représente entre 6 et 7 % du patrimoine total des ménages, soit 14.000 euros pour un ménage moyen actif, ce qui a tout de même un bienfait pour l'économie française : cette somme permet de financer des investissements.

Epargne faible des plus riches

Toutefois, les niveaux d'épargne et de patrimoine de précaution pour faire face au risque de perdre son emploi diffèrent sensiblement selon l'importance des revenus. « Les 20 % de ménages les plus pauvres et les 20 % de ménages les plus riches accumuleraient peu d'épargne de précaution », estime l'étude. Pour les personnes aux deux extrémités de l'échelle des revenus, l'épargne de précaution représente entre 5 % et 6 % de leur épargne totale.

A l'inverse, le bas de laine des classes moyennes dans lequel elles pourraient piocher en cas de problème sur le marché du travail représente environ 11 % de leur épargne totale. « Les ménages les plus pauvres ont une capacité d'épargne très faible et ne peuvent donc se prémunir contre le risque de chômage », explique Céline Antonin, économiste à l'OFCE et auteur de l'étude. « Les Français les plus aisés ont, eux, une vision plus sereine du chômage. Comme ils sont souvent plus diplômés que le reste de la population, la probabilité qu'ils restent sans-emploi durant une longue période est faible », poursuit la spécialiste.

Guillaume de Calignon

::: POLITIQUE

Réforme constitutionnelle : ce que prévoit l'exécutif, ce que proposent les députés



LE SCAN POLITIQUE - Le projet de révision constitutionnelle est discuté à partir de mardi à l'Assemblée. En commission, les députés vont tenter d'enrichir ou de déconstruire certains points phare de la réforme. *Le Figaro* fait le point sur les mesures envisagées par le gouvernement, et celles souhaitées par les parlementaires.

C'est un premier round entre le gouvernement et les parlementaires. À partir de mardi à l'Assemblée nationale, les députés vont débattre en commission des Lois de la controversée réforme constitutionnelle, voulue par Emmanuel Macron. La dernière réforme du texte fondateur de la République française remonte à 2008. Plusieurs points phares présentés par l'exécutif sont contestés par l'opposition. Certains comptent donc sur cette séquence à l'Assemblée nationale pour rectifier le texte. Plus d'un millier d'amendements ont déjà été déposés, dont un quart par les députés de la majorité. *Le Figaro* revient sur les principaux objectifs du gouvernement et sur les souhaits des parlementaires pour améliorer la réforme.

Ce que souhaite le gouvernement

→ Supprimer la Cour de justice de la République

Annoncée par Emmanuel Macron devant le Congrès en juillet 2017, [la suppression de la Cour de justice de la République \(CJR\)](#) sera sans surprise au menu de la révision constitutionnelle. Créée en 1993, cette juridiction d'exception, composée de douze parlementaires en plus de trois magistrats de la Cour de cassation, juge les ministres pour des crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. L'exécutif compte sur la révision constitutionnelle pour la supprimer afin de rendre les membres du gouvernement «responsables dans les conditions de droit commun».

→ Inscrire la Corse dans la Constitution

L'île de Beauté devrait faire son apparition au sein de la Constitution. Un nouvel alinéa est prévu à l'article 72. Celui-ci stipule que «la Corse est une collectivité à statut particulier». Une inscription qui fait suite à l'annonce d'[Emmanuel Macron en février lors de son déplacement sur l'île](#). Le chef de l'État y voyait «une manière de reconnaître l'identité [de la Corse] et de l'ancrer dans la République». La mention de l'île de Beauté dans la Constitution était une des revendications des dirigeants nationalistes corses. La seule qu'Emmanuel Macron aura retenue.

→ Donner plus d'autonomie aux collectivités territoriales

La révision constitutionnelle prévoit d'instaurer un «droit à la différenciation» pour les collectivités territoriales. Concrètement, cela signifie élargir leur liberté d'administration. Aujourd'hui, les collectivités peuvent déroger aux lois seulement pour un temps limité et à titre expérimental. La révision permettrait de perpétuer ces expérimentations, sans pour autant qu'elles soient appliquées à tout le territoire.

→ Accélérer la procédure parlementaire

Emmanuel Macron entend réformer le travail parlementaire pour accélérer le processus d'adoption d'une loi. Le projet de la révision constitutionnelle stipule par exemple qu'une proposition de loi ou un

amendement pourraient être jugés «irrecevables». «Le Parlement pourra débattre de manière plus approfondie sur les amendements qui ont une réelle portée et la loi adoptée sera de meilleure qualité», explique le texte. Dans cette logique, les projets de loi «les plus importants» ou «les plus urgents» pourront «bénéficier d'une inscription prioritaire à l'ordre du jour», avait expliqué Edouard Philippe lors de la présentation des points clés de la réforme en avril. Ces mesures suscitent la colère de l'opposition qui dénonce un «affaiblissement du Parlement».

→ Inscrire l'environnement dans l'article 1 de la Constitution

Petite victoire pour Nicolas Hulot. [L'exécutif a soutenu sa volonté d'inscrire la protection de l'environnement dans l'article 1 de la Constitution](#). La mention, initialement prévue pour être rangée à l'article 34, «qui définit le domaine de la loi», a été défendue par le ministre de la Transition écologique et les associations pour figurer dans le premier article. Une avancée sans équivoque puisque l'article 1 définit les principes fondateurs de la République. Les ONG espèrent ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique sera systématiquement prise en compte lors de l'élaboration d'une loi.

→ Réformer le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Le rôle du Conseil économique, social, et environnemental (CESE) devrait être bouleversé si la révision constitutionnelle est adoptée. Aujourd'hui, le conseil apporte des avis aux projets de loi à caractère économique, social ou environnemental. Il est cependant régulièrement critiqué pour son coût et son inefficacité. Emmanuel Macron veut réduire de moitié le nombre de ses membres, passant ainsi de 233 conseillers à seulement 155. Le chef de l'État entend également transformer le CESE en «chambre de la participation citoyenne», qui ferait le lien entre des personnalités issues de la société civile et le monde politique. Les députés La République en marche (LaREM) soutiennent à travers un amendement l'appellation «Forum de la République».

Ce que souhaitent les députés

→ Améliorer l'évaluation et le contrôle

Les députés de la majorité défendent un amendement visant à créer une «agence parlementaire d'évaluation» afin de mieux contrôler l'application des textes de loi et mieux chiffrer leur coût. «Afin de procurer au législateur la meilleure connaissance possible de l'environnement légal et réglementaire des textes qu'il est amené à examiner, ainsi que des conséquences de ses votes, il est indispensable de doter le parlement d'une structure qui assistera les parlementaires dans leurs missions de contrôle de l'action du gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, ex ante et ex post», [écrivent les parlementaires dans leur amendement](#).

→ Supprimer le mot «race» de l'article 1er

«Ce terme datant de la pré-décolonisation ne correspond plus à ce que l'on attend d'une constitution du XXIème siècle», argue Sacha Houlié, responsable LaREM du projet de loi. La Constitution garantirait alors «l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine ou de religion». Certains députés souhaitaient ajouter le terme «sexe» à cette phrase de l'article premier.

→ Adopter une «Charte du numérique»

Au même titre que la Charte de l'Environnement, adossée à la Constitution en 2005, des parlementaires de tous bords demandent l'adoption d'une «Charte du numérique». Ce texte composé de sept articles stipule notamment que «la loi garantit à toute personne un droit d'accès aux réseaux numériques libre, égal et sans discrimination» et que les réseaux numériques «respectent le principe de neutralité qui implique un trafic libre et l'égalité de traitement». Ladite charte, défendue notamment par la députée LaREM Paula Forteza, vise à garantir la «protection des données à caractère personnel», ainsi que l'accès aux documents publics.

→Féminiser la Constitution

Plusieurs députées notamment membres de la Délégation aux droits des femmes proposent de féminiser les terminologies de la Constitution, afin de «lutter contre les stéréotypes». Plusieurs amendements défendus par des parlementaires de la majorité visent à remplacer les termes «droits de l'Homme» par «droits de l'humain» ou «droits humains». [Ces mêmes députés veulent inscrire le principe de la parité](#) pour la formation des gouvernements dans la Constitution.

→La laïcité dans la devise républicaine

Plusieurs députés Les Républicains, parmi lesquels Eric Ciotti et Valérie Boyer, cherchent à inscrire le principe de laïcité dans la Constitution, en l'ajoutant à la devise française, après Liberté, Égalité, et Fraternité. Ces mêmes parlementaires veulent ajouter un alinéa à l'article premier pour [interdire le port de signes ou de tenues religieuses](#) «dans les services publics et les entreprises». Ils veulent également inscrire dans la Constitution la [«tradition chrétienne» de la France](#).

→Créer une assemblée constituante et passer à la VIème République

La révision de la Constitution est l'occasion pour les députés de La France Insoumise de défendre l'un des points phare du projet présidentiel de Jean-Luc Mélenchon: le passage à la VIème République via la création d'une Assemblée constituante. «Nous souhaitons inscrire dans la constitution la possibilité pour le peuple de prendre l'initiative de convoquer une assemblée constituante afin d'écrire la Constitution d'un nouveau régime politique, la VIe République», [écrivent les parlementaires LFI](#).

[Pierre Lepelletier](#) et [Mathilde Siraud](#)

LES ECHOS – 26/06/2018

15 François de Rugy : « Sur la réforme constitutionnelle, nous avons créé les conditions d'un accord avec le Sénat »



INTERVIEW - Le président de l'Assemblée nationale, qui fera ce mardi le bilan de sa première année de mandat, veut améliorer l'efficacité du Parlement, via la révision constitutionnelle en examen en commission des Lois au Palais-Bourbon à partir de ce mardi.

En quoi la réforme constitutionnelle peut-elle renforcer les pouvoirs du Parlement ?

La [réforme constitutionnelle](#) donne l'occasion au Parlement de se renforcer de trois manières : par une meilleure prévisibilité de ses travaux, par un examen plus efficace des textes de loi et par des capacités de contrôle et d'évaluation renforcées. C'est ce à quoi nous avons travaillé avec les députés, mais aussi avec le Sénat depuis près d'un an, à la demande du président de la République.

Depuis lors, nous avons suivi le fil d'une réforme institutionnelle globale, avec un projet de loi constitutionnelle, un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire, qui comprennent entre autres la baisse de 30 % du nombre de parlementaires et une dose de proportionnelle aux législatives. C'est sans

précédent. Le président de la République a tenu bon alors que beaucoup auraient préféré l'abandonner. A l'Assemblée nationale, les débats sont traditionnellement très clivants sur les réformes institutionnelles. Souvenez-vous de 2008 ! On entendait les mêmes arguments sur la diminution des droits du Parlement.

Mais la révision constitutionnelle a-t-elle une chance de passer ?

Avec le président du Sénat, nous n'étions pas forcément programmés pour nous entendre. Nos parcours sont différents, nos idées sont différentes. Nous appartenons pour l'un à la majorité et pour l'autre à l'opposition. Gérard Larcher n'est pas pour le blocage de la réforme institutionnelle et nous avons travaillé longuement ensemble. Nous avons créé les conditions d'un accord avec la majorité sénatoriale, même si cela n'est pas encore fait. On s'en est donné les moyens. La bataille d'un Parlement renoué et renforcé, je la mène depuis un an. C'est une bataille culturelle et institutionnelle. Elle ne fait que commencer.

Concrètement, comment comptez-vous renforcer le Parlement ?

Nous devons tirer les leçons de la réforme constitutionnelle de 2008. Elle a permis des avancées mais n'a pas tenu toutes ses promesses, par exemple, sur l'ordre du jour du travail parlementaire. Nous voulons nous donner les moyens concrets de disposer d'un ordre du jour prévisionnel : le gouvernement doit pouvoir, au début de chaque session ou deux fois par session, transmettre son calendrier prévisionnel d'examen des textes. Cela permettra d'éviter les déséquilibres que nous avons pu connaître ces derniers temps avec un embouteillage de textes longs et complexes. Les députés pourront aussi mieux travailler en amont.

Il y a des débats sur le droit d'amendement. Comment améliorer le travail parlementaire sans restreindre ce droit ?

Il n'est pas question de contingenter le droit d'amendement. Quand cette perspective a été envisagée, je m'y suis opposé publiquement et elle a été abandonnée. Ce qu'il faut, c'est travailler en amont. Cela permet d'éviter les sujets de blocage en séance qui se traduisent par une multiplication des amendements déposés. Regardez [la loi sur le droit à l'erreur](#) : les députés ont été étroitement associés dès la préparation du texte, ce qui a permis de l'adopter dans les meilleures conditions.

Comment reproduire ce cas de figure ?

A l'avenir, certains textes pourraient être examinés exclusivement, ou essentiellement en commission, ce qui permettrait de traiter les sujets techniques avec les députés qui y ont consacré le plus de temps. Après, seul le vote global interviendrait dans l'hémicycle. Le Sénat le fait déjà, mais l'Assemblée ne peut pas le faire aujourd'hui. La majorité présentera donc des amendements pour instaurer un temps législatif séquentiel et programmé qui permettra une meilleure organisation des débats, mais aussi pour permettre le dépôt de tout amendement qui a un lien avec le texte en discussion.

Et pour le volet de l'évaluation et du contrôle ?

Aujourd'hui, les moyens de contrôle et d'évaluation de l'Assemblée et le Sénat sont extrêmement faibles et c'est pourquoi je soutiens totalement [l'idée d'une agence parlementaire d'évaluation](#). Nous avons deux possibilités. Soit, et c'est ma préférence, nous obtenons la tutelle d'un organisme existant, en l'occurrence France stratégie, aujourd'hui sous la houlette du Premier ministre. Si ce n'est pas le cas, nous n'abandonnerons pas : nous créerons notre propre agence.

Avec quel budget ?

Si c'est France stratégie, ce serait avec son budget. Mais cela implique d'être voté dans la révision constitutionnelle et il y aura des amendements de la majorité en ce sens. L'autre option serait une montée en puissance progressive avec notre propre budget. Nous sommes extrêmement déterminés.

Dans tous les cas, d'ici à la fin de l'année, nous serons en capacité de lancer les premiers travaux. Il faut sortir de cette idée que renforcer le Parlement, c'est affaiblir le gouvernement. Le contrôle et l'évaluation rendent au contraire nos politiques plus efficaces. Soit on continue à nourrir des polémiques sans lendemain car nous ne disposons pas des outils et des chiffres réels pour débattre, soit on objective les choses et on débat à partir de données sérieuses.

Comment la majorité a-t-elle évolué depuis un an, alors que les voix dissonantes se font plus fortes ?

Je rappelle qu'il y a plus de 90 % de nouveaux députés au sein de l'actuelle majorité, et plus de 70 % tous groupes confondus ce qui fait un renouvellement plus fort qu'en 1958. Avec la fin du cumul des mandats, le député qui redevient maire en fin de semaine appartient au passé. Les députés ont pris leurs marques avec une [envie forte de s'investir](#), ce qui est d'ailleurs valable pour tous les groupes. Au sein d'un grand groupe comme La République En marche, il est normal que des [sensibilités](#) s'expriment sur un certain nombre de sujets : les députés relaient des aspirations qui existent dans la société.

Assiste-t-on à la création de courants au sein de la majorité ?

Il s'agit de l'expression de sensibilités individuelles, selon les sujets, ce qui signifie que nous ne sommes pas dans une logique de courants. On l'a vu sur les questions liées à l'immigration, à l'écologie ou relevant des questions de société comme le bien-être animal. Face au gouvernement, les députés jouent leur rôle de relais de la voix des citoyens, et on doit pouvoir mieux la prendre en compte.

Richard Ferrand, président du groupe LREM, réfléchit à « passer la main » à mi-mandat. Et vous, comptez-vous remettre votre mandat en jeu à mi-mandat ?

Alors que rien ne m'y oblige dans la Constitution, je me suis engagé à faire un bilan de mon action à mi-mandat. Je tiendrai cet engagement. Nous verrons les enseignements à en tirer au sein du groupe La République En marche pour l'ensemble des responsabilités exercées au sein de l'Assemblée.

Isabelle Ficek et Grégoire Poussielgue

INTERNATIONAL

LE FIGARO – 26/06/2018

16 Benoît Cœuré : «L'Europe ne peut s'offrir le luxe de dix années de crises supplémentaires»



INTERVIEW - Zone euro, Grèce, taux, le dirigeant de la BCE, Benoît Cœuré, pose les enjeux à deux jours du sommet européen.

Le sommet européen de Bruxelles, jeudi et vendredi, sera certes [dominé par la crise des migrants](#). Mais Emmanuel Macron et Angela Merkel doivent aussi y présenter à leurs partenaires leur feuille de route sur l'Union européenne. Pour le Français Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE (Banque centrale européenne), il est urgent de réformer la zone euro. Il explique au *Figaro* pourquoi.

LE FIGARO. - La France et l'Allemagne présentent au sommet de jeudi leur «feuille de route» commune pour réformer l'Europe. Au moment où beaucoup de citoyens remettent en question l'Europe, pourquoi faudrait-il la renforcer?

Benoît CŒURÉ. - Nous sommes dans un monde confus, dangereux, qui évolue très vite et pas toujours dans la bonne direction. L'Europe est à nouveau dans une zone de gros temps et a le devoir de protéger ses citoyens. Quand un navire est pris dans la tempête, il faut un équipage soudé et qui ne tire pas à hue et à dia. L'Europe ne pourra se doter d'une capacité de défense commune, ni mieux contrôler ses frontières, sans une économie forte. C'est pour cela qu'il est urgent de [renforcer la zone euro](#). Nous ne pouvons nous offrir le luxe de dix ans de crises supplémentaires. Les débats existentiels sur la monnaie unique sont une perte de temps. Les enquêtes le montrent: les citoyens européens, dans leur très grande majorité, sont favorables à l'euro.

Emmanuel Macron et Angela Merkel proposent la création d'un budget de la zone euro. À quoi doit-il servir?

[L'accord de Meseberg \(présenté mardi dernier, NDLR\)](#) est une contribution importante à la réforme de la zone euro. Le budget de la zone euro est une idée utile. Dans un premier temps, ce budget commun peut servir à accélérer la convergence entre les États membres. Au moment du traité de Maastricht, on a pensé un peu naïvement, notamment en France, que l'union monétaire allait en soi créer la convergence. Cela n'a pas été le cas. À terme, il pourrait aider un pays frappé par une récession à laquelle il ne pourrait faire face seul, même si ses finances publiques sont en ordre. Voyez l'Irlande, frappée en 2008 par une grave crise financière puis une récession, malgré un budget en règle. Elle n'a pas pu s'en sortir seule. Ce budget est aussi un symbole politique, celui de l'intérêt commun des pays de la zone euro. La zone euro ne peut être une communauté réduite aux acquêts autour d'une monnaie gérée par la BCE.

Concrètement, comment améliorer cette convergence?

On peut investir dans des infrastructures ou pour faciliter des réformes qui renforcent la zone euro. Je pense par exemple au cadastre grec, qui n'existe toujours pas et qui aurait pu être financé par cette capacité budgétaire si elle avait existé.

La feuille de route ne mentionne aucun chiffre pour ce budget. Êtes-vous déçu?

Attendons de voir le chiffre, qui peut monter en puissance sur plusieurs années. Le budget doit être d'une taille suffisante pour parer à un choc économique dans un pays de la zone euro.

Quelles sont les priorités selon vous pour améliorer la zone euro?

D'abord, il faut renforcer le marché unique, parachever l'Union bancaire et l'union des marchés des capitaux, des chantiers très techniques mais qui peuvent démultiplier la croissance en stimulant l'investissement et l'innovation.

Ensuite, les pays de la zone euro doivent pouvoir encaisser des chocs sans que cela tourne au drame, comme en Grèce, au Portugal, en Irlande, en Espagne et à Chypre. Comment y arriver? En France, on pense toujours que la solution passe par de nouvelles taxes ou de nouvelles dépenses européennes. Celles-ci peuvent avoir leur place, nous venons d'en parler, mais la première ligne de défense consiste à ce que chaque pays rende son économie plus résistante et reconstitue les marges de manœuvre budgétaires qui ont aujourd'hui disparu. Or, force est de constater que nos règles budgétaires n'ont pas atteint leurs objectifs. Aujourd'hui, seule l'Allemagne ou presque dispose d'un matelas budgétaire. La France doit continuer de réduire son déficit sous les 3 % du PIB pour retrouver des défenses immunitaires en cas de choc.

Et votre troisième condition?

La BCE a besoin d'un cadre politique qui fonctionne bien, ce qui suppose la coordination et la confiance entre les pays participants. Il faut recréer cette confiance que dix années de crise ont abîmée. La BCE a un intérêt vital à ce que les États s'entendent sur leur avenir et puissent agir en commun. Ce n'est pas à nous de faire la politique de la zone euro.

Quid du ministre des Finances de la zone euro? La feuille de route franco-allemande n'en parle pas du tout...

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Un ministre des Finances de la zone euro suppose l'existence d'un espace politique commun, indispensable à mes yeux, mais qui reste à construire. Le point de départ, c'est l'Eurogroupe, avec sa boîte à outils dont fait partie le [Mécanisme européen de stabilité](#) (MES), le fonds de sauvetage européen. L'Allemagne et la France proposent de le renforcer en lui permettant d'intervenir rapidement en cas de crise bancaire, ou d'aider un État avant qu'il ne soit trop tard, et c'est positif. Au passage, à la BCE, nous n'aimons pas beaucoup le terme de «Fonds monétaire européen» qui crée la confusion à la fois avec le FMI, une institution très différente, et avec la BCE.

«Intervenir rapidement», cela veut dire sans attendre systématiquement un vote au Bundestag pour sauver par exemple une banque italienne?

En effet, il est vital que la zone euro puisse décider vite. C'est le cas à la BCE. Les 25 membres du conseil des gouverneurs peuvent avoir des désaccords, mais nous analysons, nous débattons, nous essayons de dégager un consensus, à la fin nous décidons et personne n'a de droit de veto. Par contraste, le système de gestion des crises dans la zone euro est de nature intergouvernementale. Cette méthode a un coût économique élevé car c'est une machine à procrastiner. Regardez la crise grecque, qui se termine enfin après huit ans! Et elle transforme toute décision en un jeu à somme nulle. L'enjeu du Conseil européen, à la fin de cette semaine, est de passer d'une Europe du marchandage à une Europe qui construit son avenir. L'Europe doit montrer qu'elle prend son destin en main.

Vous avez participé à la réunion de l'Eurogroupe, jeudi dernier, sur la Grèce. Êtes-vous satisfait de l'accord? L'allègement consenti de la dette est-il suffisant?

C'est un tournant pour la Grèce et pour l'Europe. La Grèce peut désormais s'affranchir de la tutelle européenne. Les sacrifices de la société grecque, soutenue par la solidarité européenne, ont porté leurs fruits. À ceux qui doutent de cette solidarité, rappelons que l'Europe a versé 245 milliards d'euros à la Grèce! Je salue en particulier la ténacité et le courage du ministre des Finances grec, Euclide Tsakalotos.

La Grèce va bénéficier du coup de pouce décisif de l'allègement de la dette, promis depuis longtemps par les gouvernements européens. La BCE y était clairement favorable. Les mesures décidées par l'Eurogroupe vont dans le bon sens car à moyen terme elles amélioreront la viabilité de la dette grecque et, à long terme, les ministres se sont déclarés prêts à prendre des mesures supplémentaires en cas de besoin. Mais ne soyons pas naïfs: la Grèce va passer d'un dialogue avec les institutions européennes et le FMI à un dialogue avec les marchés financiers, qui ne sera ni plus facile ni plus agréable. Pour mettre toutes les chances de son côté, le pays doit continuer à se réformer et garder une politique budgétaire prudente.

La BCE a annoncé le 14 juin, comme attendu, la fin de sa politique de rachats de titres, aussi appelée assouplissement quantitatif ou QE. En revanche, la hausse des taux va intervenir plus tard que prévu. Cela traduit-il votre inquiétude sur la solidité de la croissance?

La croissance reste solide partout dans la zone euro malgré le trou d'air du premier trimestre, voire du deuxième trimestre dans certains pays. Mais l'incertitude s'accroît. Elle provient des tensions sur le commerce mondial et du risque de volatilité sur les marchés financiers et sur certains pays émergents, et nous devons en tenir compte. D'où la décision unanime du Conseil des gouverneurs: d'une part, la solidité de la croissance nous rend confiant dans le retour de l'inflation vers 2 % et nous permet de prévoir l'arrêt, en décembre prochain, de notre programme d'achat net d'actifs, et, d'autre part, nous reconnaissons la nécessité de garder une politique monétaire très accommodante. Nous nous attendons

à ce que nos taux directeurs restent inchangés au moins jusqu'à l'été 2019 et nous continuerons à réinvestir les titres qui arrivent à échéance dans notre portefeuille, soit environ 15 milliards d'euros par mois en 2019.

Votre annonce sur les taux est ce qui a surpris le plus les observateurs, et les marchés...

Oui, pour la première fois, nous communiquons sur les taux directeurs futurs avec une date, même si celle-ci reste indicative. Dans notre jargon, nous parlons d'un «pilotage renforcé des anticipations» (enhanced forward guidance, en anglais). Dès lors que nous avons décidé d'arrêter les achats nets d'actifs, ce renforcement est nécessaire pour ancrer les anticipations des acteurs économiques.

Finalement, à quoi auront servi ces trois ans de QE?

Ne l'oublions pas, ces mesures ont été décidées à l'automne 2014, face à un ralentissement de la croissance et à un risque élevé de déflation. Il fallait une réaction très forte. L'assouplissement quantitatif a considérablement amélioré les conditions de financement des ménages et des entreprises, fait repartir la croissance et éliminé le risque de déflation. Aujourd'hui, une PME espagnole emprunte au même taux qu'une PME allemande.

On a reproché au QE de favoriser les plus riches...

Je ne suis pas d'accord. Notre politique monétaire a d'abord aidé les millions de chômeurs qui ont perdu leur emploi pendant la récession. Le taux de chômage baisse continûment dans la zone euro, en grande partie grâce à la politique monétaire.

Fabrice Nodé-Langlois

L'OPINION – 26/06/2018

17 Entre l'UE et la Turquie, l'impossible divorce



La Commission européenne a souhaité lundi qu'Erdogan «demeure un partenaire de l'Union engagé sur les grandes questions d'intérêt commun»

Recep Tayyip Erdogan a remporté dimanche l'élection présidentielle en Turquie avec 53% des voix. Son concurrent le plus sérieux, Muharrem Ince, du CHP (Parti républicain du peuple, social-démocrate) en a recueilli 31%. Lors des élections législatives organisées parallèlement, le parti islamo-conservateur, l'AKP, a obtenu 42,5% des voix ; il ne pourra avoir la majorité qu'avec le soutien du MHP, le parti d'action nationaliste (extrême droite). Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité en Europe (OSCE) ont estimé que les conditions de la campagne n'avaient pas été équitables. Le président disposera de pouvoirs élargis, en vertu de la réforme constitutionnelle adoptée en 2017.

Recep Tayyip Erdogan a gagné son pari. [Le dirigeant turc, qui avait pris tout le monde par surprise en avançant le calendrier de seize mois, a remporté dimanche les élections législatives et présidentielles.](#) Et il est désormais assuré de régner en maître au moins jusqu'en 2023 : la réforme constitutionnelle approuvée l'an dernier dans le cadre d'un référendum très serré prévoit le transfert de tous les pouvoirs

exécutifs au président, qui pourra nommer les ministres et hauts magistrats, décider du budget et gouverner par décrets. La fonction de Premier ministre est pour sa part supprimée. [De quoi faire craindre une nouvelle dérive autocratique](#) dans un pays toujours en état d'urgence et qui connaît depuis des années et plus encore depuis le putsch manqué de juillet 2016, une avalanche de purges, d'arrestations arbitraires, d'atteintes aux libertés et à l'Etat de droit.

Mais les Européens n'envisagent pas pour autant de couper les ponts avec un pays membre de l'Otan, qui reste un partenaire dans plusieurs domaines et [notamment en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme](#). « La Turquie a sur son territoire quelque 1 000 à 2000 djihadistes européens sur le chemin du retour, dans le cadre d'une stratégie déclarée de l'Etat islamique qui, aujourd'hui confiné dans une petite poche autour de la frontière syro-irakienne, veut exporter ces combattants vers l'Europe. Il faut les traquer un par un, c'est très difficile », souligne Marc Pierini, chercheur associé au *think tank* Carnegie Europe et ancien ambassadeur de l'UE en Turquie. Plus de 50 000 combattants « étrangers », venus d'Europe, se trouveraient par ailleurs toujours en Syrie et en Irak. La coopération d'Ankara avec la France, l'Allemagne et la Belgique est donc importante, à défaut d'être spectaculaire. « C'est la principale motivation pour continuer à parler avec la Turquie », ajoute Marc Pierini.

Migrations. Les Vingt-Huit ont par ailleurs une obsession : continuer à faire fonctionner [le pacte migratoire de mars 2016](#). Très critiqué par les organisations humanitaires, ce texte a quasiment mis fin aux départs vers les îles grecques, au point de servir de modèle pour de futurs accords. Les Européens ont d'ailleurs décidé de débloquer la seconde tranche de 3 milliards d'euros, qui doit permettre aux organisations humanitaires de subvenir aux besoins (santé, éducation, travail) des quelque 3 millions de réfugiés installés en Turquie. Mais ils n'entendent pas donner satisfaction à Ankara sur les autres contreparties de l'accord. D'une part, la levée des visas de court séjour : ils estiment toujours que certains critères ne sont pas remplis, concernant notamment la législation antiterroriste. D'autre part l'approfondissement de l'accord douanier, que de nombreux pays refusent d'élargir aux produits agricoles, à l'énergie et aux services, comme le propose Bruxelles.

Cela n'empêche pas les Européens de bénéficier largement de l'accord douanier tel qu'il existe aujourd'hui : de nombreuses entreprises, comme Renault, Siemens ou Valeo, ont ainsi ouvert des usines en Turquie afin de profiter à la fois d'une main-d'œuvre bon marché et de l'absence de droits de douane pour leurs exportations vers l'UE. Pays de 81 millions d'habitants, la Turquie est par ailleurs le quatrième marché d'exportation de l'UE, qui est elle-même le premier partenaire commercial d'Ankara.

Tensions. Au-delà des intérêts mutuels bien compris, la situation s'annonce compliquée. « La Turquie est un grand pays, avec un président solidement installé au pouvoir, donc les Européens doivent travailler avec elle. Mais les relations vont rester tendues », reconnaît Marc Pierini. Le triomphalisme affiché dimanche soir par Recep Tayyip Erdogan avant même la fin du dépouillement, de même que les conditions du scrutin, ne sont pas de bon augure pour la suite. Idem pour l'hostilité permanente qu'il affiche à l'égard des Etats-Unis ou des Européens, et qu'il contrebalance par un rapprochement avec la Russie. La situation économique du pays pourrait aussi souffrir des mesures annoncées par le président, qui veut mener une politique de taux d'intérêt zéro alors que l'inflation est à deux chiffres et qui envisage à demi-mot de remettre en cause l'indépendance de la Banque centrale.

[Pas question non plus de relancer le processus d'adhésion à l'UE](#), en état de mort clinique : plusieurs pays de l'UE ont déjà dit qu'ils s'y opposeraient alors que toute nouvelle ouverture de chapitre requiert l'unanimité. « A partir du moment où la situation en Europe ne se prête pas à un approfondissement des relations, Erdogan ne sera pas demandeur et préférera se recentrer sur l'Union douanière, le commerce, les relations stratégiques bilatérales ou avec l'Union », estime un diplomate. Mais il sera encore plus difficile pour les Européens de faire entendre leurs critiques sur les atteintes à la démocratie et à l'Etat de droit.

Isabelle Marchais

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

